

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MEDICAMENT VETERINAIRE

COLOMBOVAC PMV SUSPENSION INJECTABLE POUR PIGEONS

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Une dose de 0,2 mL contient :

Substance(s) active(s) :

Virus inactivé de la maladie de Newcastle, souche LaSota..... $\geq 19,9$ UA(*)

(*) UA : unités antigéniques – test ELISA de référence de la Pharmacopée européenne.

Excipient(s) :

Composition qualitative en excipients et autres composants	Composition quantitative si cette information est essentielle à une bonne administration du médicament vétérinaire
Carbomer 934P	1,00 mg
Thiomersal	0,02 mg
Phosphate disodique dihydraté.	
Phosphate monosodique dihydraté.	
Eau pour préparations injectables	

Suspension de couleur blanc cassé.

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Pigeons.

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

Chez les pigeons âgés d'au moins 6 semaines :

- Immunisation active afin de prévenir la mortalité et les signes cliniques associés à l'infection par le paramyxovirus de type 1.

Début de l'immunité : 21 jours.

Durée de l'immunité : 1 an.

3.3 Contre-indications

Ne pas vacciner les pigeons de chair destinés à la consommation humaine.

Ne pas vacciner des pigeons malades.

Ne pas administrer par voie intramusculaire car l'injection par cette voie engendre des réactions secondaires graves.

3.4 Mises en garde particulières

Ne pas administrer par voie intramusculaire : l'injection engendre des réactions secondaires graves.

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles

Eviter tout stress des oiseaux avant, pendant et après la vaccination.

Isoler les pigeons vaccinés des autres pendant les 21 jours suivant la vaccination.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

En cas d'auto-injection accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement

Sans objet.

Autres précautions

Aucune.

3.6 Effets indésirables

Pigeons :

Très fréquent (> 1 animal / 10 animaux traités):	Gonflement au point d'injection ¹
---	--

¹Transitoire, d'un diamètre approximatif de 1 cm pouvant perdurer pendant 4 semaines ou plus et disparaissant normalement sans traitement. Si les réactions indésirables ne disparaissent pas spontanément, le vétérinaire doit être contacté.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir également la rubrique « Coordonnées » de la notice.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Oiseaux pondeurs :

La spécialité peut être administrée pendant la période de reproduction.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

3.9 Voies d'administration et posologie

Bien agiter le flacon avant utilisation.

1 dose de 0,2 mL par pigeon, par voie sous-cutanée, dans la partie dorsale du cou, aiguille dirigée vers l'arrière, selon le schéma vaccinal suivant :

- Primovaccination :

. Pigeons de chair futurs reproducteurs : une injection à partir de 6 semaines d'âge ; après vaccination, éviter le contact avec des oiseaux d'un autre pigeonier pendant 21 jours.

. Pigeons de course : vacciner tous les oiseaux du pigeonier dès l'âge de 6 semaines et au moins 21 jours avant le début de la saison de course.

. Pigeons d'exposition : vacciner tous les pigeons dès l'âge de 6 semaines et au moins 21 jours avant le début de l'exposition.

- Rappels : annuels.

3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

Un surdosage n'entraîne pas d'autres effets indésirables que ceux mentionnés dans la rubrique 3.6.

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Sans objet.

3.12 Temps d'attente

Sans objet.

4. INFORMATIONS IMMUNOLOGIQUES

4.1 Code ATCvet

QI01EA.

La spécialité est un vaccin inactivé et adjuvé induisant une immunité active contre la maladie induite par le paramyxovirus de type 1.

L'indice de pathogénicité intracérébrale (IPIC) du virus vaccinal de la maladie de Newcastle (souche La Sota) est de 0,15.

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES

5.1 Incompatibilités majeures

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 18 mois.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : à utiliser immédiatement.

5.3 Précautions particulières de conservation

À conserver au réfrigérateur (entre 2 °C et 8 °C).

Protéger de la lumière.

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre hydrolytique de type I

Bouchon caoutchouc butyle

Capsule aluminium

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

ZOETIS FRANCE

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

FR/V/9044642 5/1987

Boîte contenant 1 flacon de 10 doses

Boîte contenant 1 flacon de 50 doses

Boîte contenant 10 flacons de 50 doses

Boîte contenant 1 flacon de 100 doses

Boîte contenant 2 flacons de 100 doses

Boîte contenant 10 flacons de 100 doses

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

01/04/1987

9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

31/03/2025

10. CLASSIFICATION DES MEDICAMENTS VETERINAIRES

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).